INSTRUCTIONS DE COURSE

SURPRISE PARTY

PALAVAS-LES-FLOTS

Samedi 18 et Dimanche 19 juin 2022

Grade 5A

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique de PALAVAS

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
1.2 Les règlements fédéraux,
1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
1.4 Les instructions de course de la régate,
1.5 Le règlement de la classe Surprise.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information au CNP
3.2 Le PC course est situé au CNP, téléphone **04 67 68 97 38** et email cn.palavas@orange.fr.
3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le CNP.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Samedi 18 juin : *10 h 00 Inscriptions au club*
13 h 00 Briefing
14 h 00 Mise à disposition du Comité de Course, courses à suivre

PARTENAIRE OFFICIEL
PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Retour à terre : rafraîchissements offerts dans les locaux du Cercle Nautique de Palavas à partir de 19 h Apéritif de bienvenue et repas des équipages

Dimanche 19 juin :	*09 h 00*	*café-croissant offerts sur le quai*
	9 h 30	*Briefing sur le quai*
	10 h 00	*Mise à disposition du Comité de Course, courses à suivre*

- le nombre maximal de courses par jour est de 5.

A partir de 18h : Palmarès

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est le samedi 18 juin à **14H00**.
6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
6.4 Il n'y aura pas de début de procédure après 15h30 le dimanche 19 juin.

7. PAVILLONS DE CLASSE
Flamme Classe Surprise (blanc avec un point d'interrogation rouge).

8. ZONES DE COURSE
L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS
9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Le parcours à effectuer est indiqué sur le bateau comité.
9.3 Les parcours seront de type: construits.

10. MARQUES
Les marques de départ, et de parcours sont de couleur jaune, celle de changement de parcours est de couleur rouge et celle d'arrivée cylindrique de couleur jaune.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES
Les zones considérées comme des obstacles sont les zones conchylicoles et la zone des 300 m si elle est balisée.

12. LE DEPART
12.1 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ. La procédure de départ pourra être retransmise en VHF par le Comité de Course. Une défaillance de la transmission VHF ne pourra pas donner droit à une demande de réparation.
12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 77. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1 (a)).
12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS
13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et une bouée cylindrique de couleur jaune. En cas de réduction de parcours la ligne sera entre le mât arborant le pavillon S et la marque.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Les RCV 44.1 et 44.2 s'appliqueront. La RCV 44.3 ne s'appliquera pas.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué et fini le parcours sont classés «DNF» (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.2 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du Cercle Nautique de Palavas.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Cercle Nautique de Palavas. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Les avis de réclamations du Comité de Course, du Comité Technique ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b).

17.5 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
a) Dans le temps limite de dépôt des réclamations si la Partie demandant réparation a été informée de la décision la veille.
b) Pas plus de 30 minutes après que la décision ait été affichée.

17.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (Ceci modifie la RCV 60.1 (a)) :

- Départ : bateaux en attente,
- Règles de sécurité
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Évacuation des détritus
- Limitation de sorties de l'eau
- Communication radio et téléphone

18. CLASSEMENT

Le système de points à minima de l'annexe A s'appliquera.

18.1 Le nombre maximum de courses à courir sur les 2 jours est de 10.

18.2 Quand 5 courses ou plus ont été validées, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

18.3 Une course est nécessaire pour valider l'épreuve.

18.4 Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE, DNC et NSC recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régate plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées.

18.5 En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le résultat de la dernière course.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.2 Le canal VHF utilisé en course est le 77.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury**.**

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Vedette du comité de couleur bleu et grise
Vedette blanche du mouilleur

23. ACCOMPAGNATEURS

Néant

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritus dans l'eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25 EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Les Surprises ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit en dehors du port.

28. PRIX

Les prix distribués seront à la discrétion de l'Organisateur

29. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un Concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquent, en acceptant de participer à une course ou de rester en course, le Concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou corporels, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Alain Bachellerie
Présidents du comité de course adjoints : Corinne et Hervé Tournassat
Président du jury : Yvon Salvador

ANNEXE ZONES DE COURSE

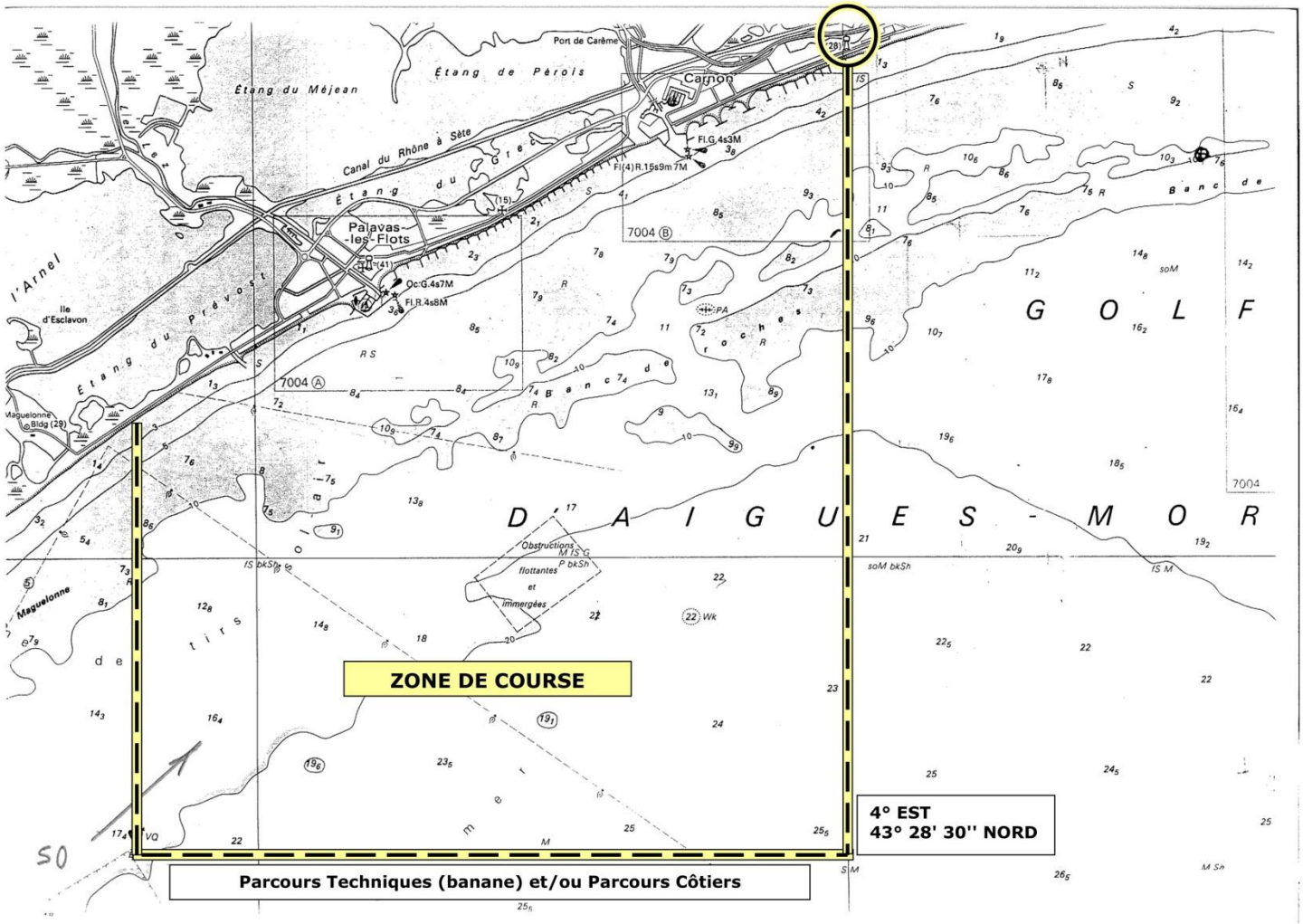

Annexe Parcours

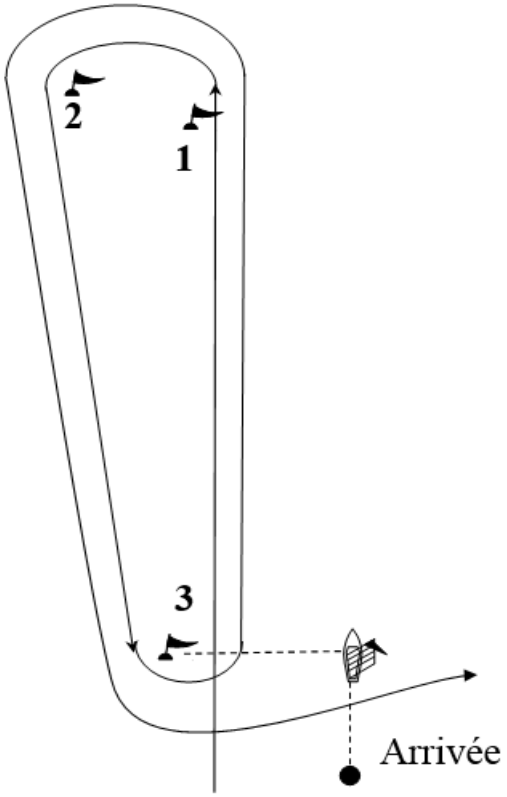

Parcours 1

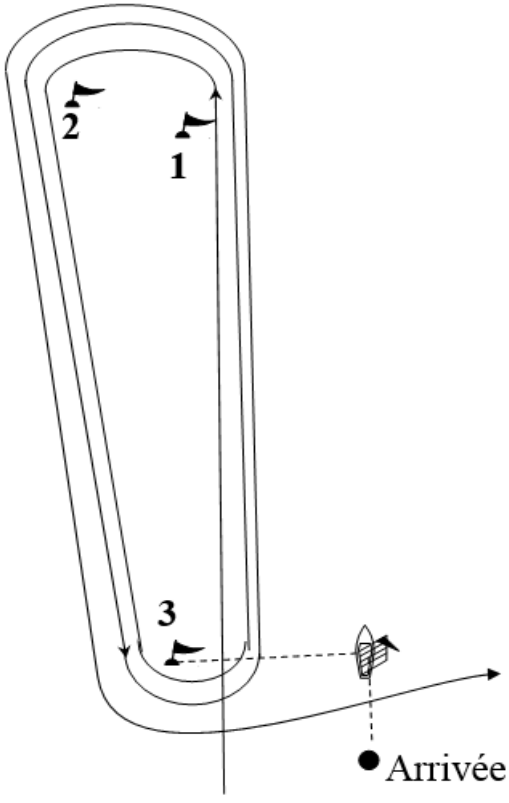

Parcours 2

Les marques 1, 2 et 3 sont à laisser à bâbord

Parcours 1 **: Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – Arrivée**

Parcours 2 **: Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – Arrivée**

En cas de changement de parcours
la marque 2 ne sera pas remouillée